



## PV PAR SECRÉTAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2022 à 18H00

### PRÉSENTS

Mylène ROBERT, Gérard LECLERC, Élisabeth DEBS, Claude RAYMOND, Élodie BLONDEL, Sandrine BOTELLE, Frédéric DEVEDEIX, Suzanne GARDEY, Sébastien GRAUFEL, Emmanuel LORIAUD, Pascal PALISSIER.

### ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Sylvie MORGAN à Gérard LECLERC, Sophie BROSSARD à Emmanuel LORIAUD, Dimitri HÉRAUD à Sébastien GRAUFEL, Amélie RÉMY à Frédéric DEVEDEIX.

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du CM du 12 juillet 2022. Approuvé à l'unanimité.
- Validation de la convention cadre PVD valant opération de revitalisation du territoire (ORT). Approuvé à l'unanimité.
- Urbanisme : Révision du PLU - Contrat de groupe CDCHS.  
Mme le Maire rappelle que le SCOT a été approuvé en février 2020 et que la révision du PLU permet d'être en cohérence avec le SCOT.  
Sarah nous énumère les points qui font défaut : le PLU n'est pas compatible sur l'extension de l'habitat, extension des activités économiques (densification à l'hectare pas assez forte) et la cohérence territoriale n'est pas prise en compte sur des sujets tel la mobilité, le tourisme et l'économie.  
En 2027 les PLU doivent être obligatoirement en cohérence avec les SCOT.  
Mme le Maire conclut en disant que la révision du PLU donnera à la municipalité des outils supplémentaires pour mener à bien nos projets. Revitalisation du centre bourg.  
Approuvé à l'unanimité.  
  
On doit constituer un groupement de commande avec la CDCHS et les bassins de vie. On doit approuver cette convention de groupement.  
Approuvé à l'unanimité.
- Taxe d'aménagement :  
Elle est due par les administrés dès lors qu'une construction dépasse les 5m2 et 1m80 sous plafond.  
A partir de fin 2022 elle sera gérée par les impôts.  
Approuvé à l'unanimité.
- Approbation de la convention de participation financière : accompagnateurs transports scolaires maternelles.  
C'est la région Nouvelle Aquitaine qui gère le transport scolaire et ils nous proposent une convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans la navette. 3000€ par an et par accompagnateur.  
Approuvé à l'unanimité.

- Approbation des comptes de la SEMIS.  
Approbation des comptes 2021 vérifiés par commissaire aux comptes.  
Approuvé à l'unanimité.
- Créances éteintes :  
Suite à une commission de surendettement il y a décision d'extinction de dette d'un montant de 44,63€. On doit approuver l'extinction de cette dette.  
Approuvé à l'unanimité.
- Décisions modificatives budgétaires (ajustement de lignes budgétaires).  
Le détail est disponible à la comptabilité pour les divers mouvements entre lignes budgétaires demandés par administration fiscale.  
Les conseillers doivent signer la feuille de signatures en même temps que l'approbation de la délibération et conformément à la procédure de la comptabilité publique.  
Approuvé à l'unanimité.
- Inauguration "bloc sanitaire Petit Niort" et gendarmerie.  
Les travaux de Petit Niort sont presque terminés. Il reste la protection en fer forgé qui sera bientôt posée.  
Au niveau de la gendarmerie les travaux devraient se terminer d'ici 15 jours (bardage).  
On doit délibérer pour voir si on fait une inauguration pour ces locaux. La date n'est pas fixée.  
Approuvé à l'unanimité.
- Vente locaux communaux.  
Maître Klopp-Baudry 14 rue de St Bonnet (étude notariale) souhaite acquérir la parcelle AB0114. Elle est preneuse pour le bâtiment et une partie du jardin en vue d'agrandir son étude. le prix est de 100 000€.  
On se garde une partie du terrain pour faire une liaison douce vers le futur aménagement de la friche Rovima.  
Approuvé à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

La première est la demande de quelques élus de mettre en délibération le dégrèvement de la taxe foncière pour les agriculteurs touchés par l'orage du 20 juin 2022.

Mme le Maire a eu plusieurs réponses dont l'inspection des finances publiques disant que le conseil municipal n'est pas habilité à prendre des mesures ponctuelles d'exonération.

Il y a eu aussi la réponse de la direction départementale de la Rochelle (Mme Bossis) dans le même sens.

Mme le Maire nous fait lecture de la lettre reçue.

Emmanuel Loriaud lit une lettre expliquant les intentions des conseillers qui avaient fait cette demande, ne se substituant pas à l'administration fiscale mais désirant que la municipalité soutienne les agriculteurs dans leurs dossiers.

Pascal Palissier remarque que le département pourrait faire un geste au niveau de cette taxe foncière. Il souhaiterait que le préfet en fasse la demande.

Il s'ensuit une discussion sur le montage des dossiers pour indemnisation (que faire et comment).

C'est à l'agriculteur qu'incombe la tâche de préparer ce dossier. Mme le Maire rappelle que la municipalité soutient ses agriculteurs et propose de collecter ces dossiers en diffusant l'information par les différents moyens de communication que nous avons à notre disposition : presse, site de la mairie, Facebook, etc...

Une autre discussion se déroule sur le recensement des agriculteurs concernés (qui prévenir et comment).

Emmanuel Loriaud se propose pour élaborer la liste des propriétaires terriens sur Mirambeau afin de pouvoir les informer et de coordonner les actions qui suivront.

Autre question diverse : la place de la mairie et la rue des Récollets que l'on veut mettre en sens unique.

Avant de commencer les travaux on veut faire un test.  
Tout le monde approuve.  
Ce sera annoncé dans la presse et panneaux lumineux.

**Sobriété énergétique :**

Face à l'augmentation de l'énergie nous voulons réduire l'éclairage public.  
Sandrine Botelle fait remarquer qu'au niveau de la rue des écoles et de l'arrêt de bus pour les enfants au niveau de l'église il n'y a pas de lumière.  
En ce qui concerne les illuminations de Noël on va diminuer les éclairages.  
En ce qui concerne l'éclairage public Gérard Leclerc annonce que l'on va changer tous les lampadaires (+ de 300) pour les mettre en LED.  
Devis estimé à 230 000€ l'année dernière. On prévoit 30 à 40% de hausse.  
Le SDER s'engage sur une subvention de 50%.  
Pour le stade il faut demander une subvention complémentaire au ministère des sports.  
Estimation pour l'éclairage public de 2023 : hausse de 150%  
On estime la hausse à 90 000€.  
Il s'ensuit une discussion sur éclairage solaire ou à LED. Transition à étudier.  
Il est évoqué la possibilité de panneaux photovoltaïques.

Rappel de différentes réunions.

Cérémonie du 11 novembre Place de la Mairie à 11h  
Réunion des élus le mercredi 2 novembre à 18H  
Réunion publique pour présenter le plan guide avec notre bureau d'étude le 7 novembre à 18h30 à la salle des fêtes.

Aménagement du city park cet automne et de la liaison douce en bordure de notre futur lotissement.  
Mme le Maire souhaiterait organiser à cette occasion une journée de l'arbre à la Ste Catherine avec les écoles et les volontaires.

La séance est close à 19h15.

Signature secrétaire de Séance



Signature Mylène Robert, Le Maire

